

À afficher du 5 juillet 2017 au 5 août 2017 inclus
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R2121-11
du Code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

Présents : 43
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 12

L'an deux mille dix sept à 18h00 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 23 juin 2017

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, M. LAMARCHE, Mme LORCA, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, M. ROBEL, Mme YONIS, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme CASALASPRO, Mme MENHOUDJ, M. MARIELLE, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD, Mme VIPREY.

Procuration(s) : Mme Djeneba KEITA à M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIHI, M. Gaylord LE CHEQUER à Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Catherine PILON à Mme Muriel CASALASPRO, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Claude REZNIK, M. Nabil RABHI à M. Bassirou BARRY, M. Tarek REZIG à Mme Choukri YONIS, M. Jean-Charles NEGRE à M. Florian VIGNERON, Mme Rose LHERMET à Mme Capucine LARZILLIERE, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Patrice BESSAC, Mme Manon LAPORTE à M. Maurice HOUZARD, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Madame Muriel MAZE a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h00.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20170630_1 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi que l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures pour porter les résultats à la connaissance du Préfet de Seine-Saint-Denis et des Délégués élus non présents ce jour.

Article 2 : Procède à la désignation des délégués des Conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs comme indiqué au procès-verbal et à ses deux annexes joints à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h00,



Fait à Montreuil, le 05 juillet 2017
Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe,
aux Finances, à l'Administration
Générale, et aux Accueils
Véronique TARTIÉ-LOMBARD